

p-menthane-3,8-diol technique

SOLIDE

CHASSE-MOUSTIQUES

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE : p-menthane-3,8 - diol à 99,0 %

*Rapport isomères cis/trans : min. 60 % (+/-) cis et max. 40 % (+/-) trans

N^o D'HOMOLOGATION 27193 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET :10 – 250 L

S. C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford, ON, Canada, N3T 5R1

Tél. : 519-758-6555

MODE D'EMPLOI :

Utiliser seulement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Utiliser uniquement pour la préparation de produits commerciaux conçus pour être appliqués sur la peau humaine et les vêtements dans le but de repousser les moustiques et les mouches noires.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

Note à l'intention du médecin : Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

DANGER : Corrosif. Cause des lésions oculaires irréversibles. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes étanches ou un écran facial lors de la manipulation du produit. Bien se laver avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit. Garder le contenant hermétiquement fermé. Entreposer debout, à l'intérieur, dans un lieu frais et sec. Si le contenant est endommagé, s'assurer qu'il ne fuit pas. En cas de fuite, transférer le contenu dans un autre contenant approprié. Éviter de contaminer avec d'autres produits chimiques. Recueillir et ramasser les déversements au moyen d'un matériau absorbant approprié.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux ou provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))